



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Patrimoine mondial**

**37 COM**

**WHC-13/37.COM/8B.Add.2**

**Paris, 10 juin 2013**

**Original : anglais / français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Trente-septième session**

**Phnom Penh, Cambodge  
16 - 27 juin 2013**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Etablissement de la Liste du  
patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril**

**8B. Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial**

**RESUME**

Cet Addendum contient les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle qui n'ont pas été adoptées par le Comité du patrimoine mondial de quatre biens inscrits lors de la 36e (Saint Petersburg, 2012).

**Projet de décision : Section I**

# I. DECLARATIONS DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE PAS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL DE QUATRE BIENS INSCRITS LORS DE LA 36<sup>E</sup> SESSION (SAINT PETERSBOURG, 2012).

## Projet de décision : 37 COM 8B.56

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/8B.Add.2,
2. Adopte les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du Patrimoine mondial suivant inscrits à la 36<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Saint Pétersbourg, 2012) :
  - *Brésil* : Rio de Janeiro, paysages cariocas entre les montagnes et la mer ;
  - *Inde* : Ghâts occidentaux ;
  - *Palestine* : Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem ;
  - *Fédération de Russie* : Parc naturel des colonnes de la Lena.

Nom du bien	<b>Rio de Janeiro, paysages cariocas entre les montagnes et la mer</b>
N° d'ordre	<b>1100 Rev</b>
Etat partie	<b>Brésil</b>
Date d'inscription	<b>2012</b>

### Brève synthèse

La ville de Rio de Janeiro, modelée par son interaction avec les montagnes et la mer, est située dans l'étroite bande de plaine alluviale qui s'étend entre la baie de Guanabara et l'océan Atlantique. C'est un paysage exceptionnel et spectaculaire, ponctué par une série de montagnes boisées surplombant la ville, qui s'élèvent jusqu'à 1 021 m d'altitude pour le plus haut pic du massif de Tijuca, et descendent en cascade jusqu'à la côte où les formes coniques abruptes du Pain de sucre (Pão de Açúcar), d'Urca, de Cara de Cão et de Corcovado encadrent les larges étendues de la baie de Guanabara, abritant Rio de Janeiro de l'océan Atlantique.

Niché entre ces montagnes et la baie de Guanabara, le paysage urbain, façonné par d'importants événements historiques et influencé par des cultures diverses, est perçu comme étant d'une grande beauté et célébré par les arts, en particulier la peinture et la poésie.

Le bien comprend la totalité des éléments naturels et structurels essentiels qui ont régi et inspiré le développement de la ville. Il s'étend des sommets montagneux du parc national de Tijuca avec sa forêt Atlantique restaurée, et descend vers la mer en passant par les jardins botaniques, créés en 1808, le mont Corcovado, avec la statue du Christ Rédempteur, et la chaîne de collines abruptes verdoyantes et spectaculaires, comme les pics du Pain de sucre, de Pico, de Leme et de Glória, autour de la baie de Guanabara, ou encore les vastes paysages aménagés sur des terres

gagnées sur la mer le long de la baie de Copacabana qui, avec le parc du Flamengo et d'autres parcs, ont contribué à la culture de vie en plein air de la ville.

Les délimitations incluent tous les plus beaux points de vue qui permettent d'apprécier la manière dont la nature a été façonnée pour devenir un élément culturel important de la ville ainsi que le système des fortifications historiques de la baie de Guanabara qui a donné à Rio de Janeiro son caractère de ville fortifiée.

Le tissu bâti le plus dense de la ville couvre les étroites bandes de terre alluviale entre les montagnes et la mer, sous forme de groupes irréguliers de grands blocs blancs offrant un contraste frappant avec la verte végétation des montagnes et le bleu de la mer. Aucun de ces bâtiments n'est inclus dans la zone proposée pour inscription ; en revanche, bon nombre d'entre eux sont inclus dans la zone tampon.

**Critère (v)** : Le développement de la ville de Rio de Janeiro a été façonné par la fusion créative entre nature et culture. Cet échange n'est pas le fruit de processus traditionnels persistants mais plutôt le reflet d'un échange d'idées scientifiques, environnementales et paysagères qui a conduit à des créations innovantes à grande échelle au cœur de la ville pendant un peu plus d'un siècle. Ces processus ont créé un paysage urbain dont la beauté a fait l'admiration de nombreux auteurs et voyageurs et qui a façonné la culture de la ville.

**Critère (vi)** : Le paysage spectaculaire de Rio de Janeiro a inspiré de nombreuses formes d'art, littéraire, poétique et musical. Il ne fait aucun doute que les images de Rio, qui montrent la baie, le Pain de sucre et la statue du Christ Rédempteur, sont un important facteur de reconnaissance mondiale et ce depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette notoriété peut être positive comme négative. Dans le cas de Rio, l'image qui a été projetée et qui continue de prévaloir est celle d'un lieu d'une beauté incroyable pour l'une des plus grandes villes du monde.

### Intégrité

Le bien comprend tous les éléments naturels et structurels essentiels qui ont régi et inspiré le développement de la ville de Rio, des sommets des montagnes de Tijuca jusqu'à la mer en passant par la chaîne de collines abruptes verdoyantes et spectaculaires autour de la baie de Guanabara et les vastes paysages aménagés des terres récupérées sur l'océan autour de la baie, qui ont contribué à la culture de la vie en plein air de la ville.

Aucun de ces éléments n'est menacé, bien que l'interface entre ces éléments naturels et la ville bâtie soit vulnérable aux pressions d'urbanisme, que les pics les plus hauts pâtissent de l'implantation d'une profusion d'antennes et que le lagon Rodrigo da Freitas (dans la zone tampon) et la mer subissent une certaine pollution de l'eau.

### Authenticité

Les montagnes et les grands espaces verts du parc national de Tijuca, avec le Corcovado et les collines autour de la baie de Guanabara, associent toujours forêts et points de vue comme à l'époque de la colonisation, donnant accès depuis ces hauteurs à des panoramas sur la ville qui démontrent très clairement l'extraordinaire fusion entre culture et nature qui a présidé à son développement.

Les jardins botaniques ont conservé leur dessin néo-classique d'origine, avec leurs alignements particuliers, tandis que les forteresses entretiennent le souvenir des

établissements portugais décrits par les voyageurs qui empruntaient les liaisons maritimes à destination de Rio.

Les paysages dessinés par Burle Marx autour de la quasi-totalité de la baie de Guanabara, dont le parc du Flamengo et le réaménagement de la plage de Copacabana, conservent intégralement la morphologie paysagère de leur conception d'origine et apportent toujours de grands avantages sociaux à la ville.

Cependant, dans certains cas, des éléments du paysage aménagé sont vulnérables à des changements progressifs – le pavage et les plantations le long de Copacabana et le parc de Flamengo, où des arbres et des mosaïques disparus ont besoin d'être remplacés, et le Jardin botanique, où les palmiers impériaux le long de l'avenue principale sont morts et doivent être remplacés.

#### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le parc national de Tijuca a été créé par des décrets fédéraux en 1961. L'Institut de recherche du Jardin botanique a été créé par une autarchie fédérale sous les auspices du ministère de l'Environnement en vertu d'une loi de 2001 qui établit ses statuts juridiques, ses objectifs, sa structure de gestion et d'administration. Le Pão de Açúcar (Pain de Sucre) et l'Urca ont été déclarés monuments nationaux aux termes de la loi n° 9.985 du 18 juin 2000.

L'Institut du patrimoine historique et artistique national (IPHAN) et ses prédécesseurs ont catalogué, depuis 1938, l'intégralité des sites et des structures individuelles définies pour la protection nationale. Ils comprennent aussi bien le parc national de Tijuca et les jardins botaniques que le manoir du Parque Lage, le parc du Flamengo, les collines Cara de Cão, Babilônia, Urca, Pain de Sucre, Dois Irmãos et Pedra da Gávea, le fort de São João, le fort de Santa Cruz et le paysage urbain des plages de Leme, Copacabana, Ipanema et Leblon.

Le décret de l'IPHAN n°127 du 30 avril 2009 a établi la désignation de paysage culturel brésilien. Le Comité exécutif pour la proposition d'inscription a demandé en mai 2009 un examen par l'IPHAN de la désignation du paysage de Rio de Janeiro en tant que paysage culturel brésilien.

Au XXe siècle, la hauteur des bâtiments a été réglementée par la création d'une norme interdisant de construire sur plus de douze étages. Dans les années 1970, des instruments d'urbanisme ont été adoptés pour contrôler l'expansion urbaine en direction des collines, afin de protéger les zones de conservation naturelle, et ratifiés en 1976. De ce fait, la construction est interdite au-delà de 60 mètres au-dessus du niveau de la mer dans les environs du Pão de Açúcar (Pain de Sucre) et à Urca et au-delà de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer sur les autres collines de la ville, considérées comme des zones de réserve forestière.

Un nouveau Plan directeur pour le développement urbain durable de la Ville de Rio de Janeiro est entré en vigueur en février 2011. Il déclare que le paysage de Rio de Janeiro représente l'atout le plus précieux de la ville.

Le Plan établit les principes et les directives en faveur d'un développement durable comme un moyen de promouvoir le développement économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement et du paysage ; l'utilisation durable de l'environnement, du paysage et du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique dans le développement et la gestion de la ville ; et le conditionnement de l'occupation urbaine en tenant compte

de la préservation de l'identité et des paysages culturels de la ville.

Le Plan prévoit également que l'utilisation et l'occupation des sols soient réglementées par des limitations prescrites en termes de densité, d'activités économiques, du droit de profiter du paysage naturel de la ville et de la qualité de l'environnement urbain. La hauteur des immeubles sera définie par la préservation et la conservation de l'intégrité du paysage naturel.

La mise en œuvre du Plan doit progresser grâce à l'adoption de ses mesures dans les différents secteurs de la ville, y compris par des lois spécifiques.

La protection offerte par la zone tampon nécessite d'être renforcée par des recommandations plus strictes en matière de préservation et, si le Comité de gestion le préconise, par des paramètres plus restrictifs en termes d'utilisation et d'occupation des sols. La zone tampon doit assurer la protection des vues et du cadre d'ensemble du bien ainsi que l'interface avec le bien.

Tous les secteurs de la zone tampon doivent être désignés comme des Aires de protection de l'environnement culturel (APEC) et des plans de gestion de chaque APEC doivent être élaborés en fonction des clarifications à apporter dans ce qui est à gérer à l'intérieur de la zone tampon.

Un Comité de gestion chargé de coordonner la gestion des sites en série a été créé par le décret n°464 du 29 décembre 2011 afin de mettre en place et produire un plan de gestion global du bien. Le Comité de gestion, présidé par l'IPHAN, rassemble les acteurs clés aux niveaux fédéral, étatique et municipal, qui interviennent dans la gestion des différents secteurs du bien. Le Comité va déterminer la structure de gestion commune et développer le plan de gestion commun pour le bien et sa zone tampon.

Le Comité de gestion veillera à l'adoption de mesures de protection supplémentaires possibles des sites, qui seront appliquées grâce à des structures de préservation renforcées.

Un plan de gestion est à finaliser pour le bien et sa zone tampon qui est exposée à des menaces potentielles et d'éventuelles lacunes de protection de manière à pouvoir réaliser la préservation de l'ensemble du paysage culturel.

À la base du plan de gestion il convient de mettre en place un système de définition, d'enregistrement et de recensement des principales composantes du paysage culturel global, et de définir des indicateurs de suivi correspondant aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle.

La gestion du bien doit traiter le problème de la pollution de l'eau autour de la baie de Guanabara par une action de suivi positive. Afin de conserver à la fois la longueur de vue et les particularités individuelles du bien il est nécessaire de mettre au point un plan de conservation global ou une approche de conservation du bien et des projets de conservation de plusieurs sites afin de conserver leurs particularités importantes.

Nom du bien	<b>Ghâts occidentaux</b>
N° d'ordre	<b>1342 Rev</b>
Etat partie	<b>Inde</b>
Date d'inscription	<b>2012</b>

### Breve synthèse

Les Ghâts occidentaux sont reconnus au plan international comme une région d'une immense importance globale pour la conservation de la diversité biologique, outre le fait qu'ils contiennent aussi des zones de hautes valeurs géologiques, culturelles et esthétiques. Cette chaîne de montagnes s'élève parallèlement au littoral occidental de l'Inde, à quelque 30-50 km à l'intérieur des terres, à travers les États du Kerala, du Tamil Nadu, du Karnataka, de Goa, du Maharashtra et du Gujarat. Elle couvre une superficie de 140 000 km<sup>2</sup> sur une longueur de 1 600 km qui n'est interrompue que par les 30 kilomètres du Palghat Gap à environ 11°N.

Plus anciens que la grande chaîne himalayenne, les Ghâts occidentaux de l'Inde présentent des caractéristiques géomorphologiques d'une immense importance globale. La valeur universelle exceptionnelle des Ghâts occidentaux se manifeste à travers l'influence unique et fascinante de la région sur les processus biophysique et écologique à grande échelle dans l'ensemble de la péninsule indienne. Les montagnes des Ghâts occidentaux et leurs écosystèmes forestiers caractéristiques influencent les conditions météorologiques de la mousson indienne qui expliquent le climat tropical chaud de la région, en offrant l'un des meilleurs exemples du système de mousson tropical de la planète. Les Ghâts constituent une barrière formidable en interceptant les vents de mousson chargés de pluie qui balayent les terres depuis le sud-ouest à la fin de l'été.

Les Ghâts occidentaux se distinguent avant tout par leur taux exceptionnellement élevé de diversité biologique et d'endémisme. Cette chaîne de montagnes est reconnue dans le monde comme l'un des huit 'points chauds les plus chauds' de la diversité biologique avec Sri Lanka. Les forêts des Ghâts occidentaux comptent quelques-unes des forêts tropicales sempervirentes non équatoriales les plus représentatives du globe. Au moins 325 espèces globalement menacées (Liste rouge de l'UICN) se trouvent dans les Ghâts occidentaux. La flore et la faune globalement menacées des Ghâts occidentaux sont représentées par 229 espèces de plantes, 31 espèces de mammifères, 15 espèces d'oiseaux, 43 espèces d'amphibiens, 5 espèces de reptiles et 1 espèce de poisson. Au total, sur les 325 espèces globalement menacées des Ghâts occidentaux, 129 sont classées dans la catégorie 'Vulnérable', 145 'En danger' et 51 'En danger critique d'extinction'.

**Critère (ix) :** La région des Ghâts occidentaux démontre une spéciation liée premièrement à la rupture de l'ancienne masse continentale du Gondwana au début de la période du Jurassique ; deuxièmement à la formation de l'Inde en tant que masse continentale isolée et troisièmement à la poussée de la masse continentale de l'Inde contre l'Eurasie. Avec des conditions météorologiques favorables et le gradient présent élevé dans les Ghâts, la spéciation a été marquée. Les Ghâts occidentaux est un « écotone évolutif » illustrant les hypothèses de vicariance et de dispersion des espèces « hors d'Afrique » et « hors d'Asie ».

**Critère (x) :** Les Ghâts occidentaux abritent des niveaux exceptionnels de diversité et d'endémisme des plantes et

des animaux pour une zone continentale. En particulier, le taux d'endémisme pour certaines des 4 000 à 5 000 espèces de plantes recensées dans les Ghâts est très élevé : sur près de 650 espèces d'arbres des Ghâts occidentaux, 352 (54 %) sont endémiques. La diversité animale est également exceptionnelle, avec des amphibiens (jusqu'à 179 espèces, 65 % endémiques), des reptiles (157 espèces, 62 % endémiques) et des poissons (219 espèces, 53 % endémiques). La biodiversité des invertébrés, autrefois mieux connue, est probablement également très élevée (avec environ 80 % des cicindèles endémiques). Plusieurs mammifères emblématiques se trouvent dans le bien, y compris une partie de la plus grande population d'espèces emblématiques menacées au plan mondial comme l'éléphant d'Asie, le gaur et le tigre. Certaines espèces en danger telles que le macaque à queue de lion, le tahr du Nilgiri et le semnopithèque du Nilgiri sont uniques dans la région. Le bien est également vital pour la conservation de plusieurs habitats menacés tels que les prairies de fleurs sauvages uniques qui fleurissent massivement en saison, les forêts Shola et les marécages Myristica.

### Intégrité

Le bien se compose de 39 éléments constitutifs répartis en 7 sous-groupes. L'approche en série est justifiée en principe du point de vue de la biodiversité parce que les 39 éléments appartiennent à la même province biogéographique et sont des vestiges isolés d'une forêt autrefois continue. La justification de l'approche en série plutôt que d'une vaste aire protégée pour représenter la biodiversité des Ghâts occidentaux découle du degré élevé d'endémisme, signifiant que la composition des espèces du nord des montagnes jusqu'au sud, sur 1 600 km, varie énormément et qu'aucun site ne pourrait raconter l'histoire de la richesse de ces montagnes. La formulation de cette proposition en série complexe a évolué dans le cadre d'un processus consultatif appuyé sur une analyse scientifique de différentes sources. Les 39 éléments constitutifs répartis en 7 sous-groupes reflètent la valeur universelle exceptionnelle du bien et captent l'éventail de la diversité biologique et l'endémisme des espèces de cette vaste étendue.

### Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les 39 composantes de ce bien en série bénéficient d'un certain nombre de régimes de protection sous forme de réserves de tigres, parcs nationaux, sanctuaires de faune sauvage et réserves forestières. Tous les éléments appartiennent à l'État et sont soumis à une protection stricte relevant de lois telles que celle de 1972 sur la protection des espèces sauvages, la loi indienne de 1927 sur les forêts et la loi de conservation des forêts (1980). Au titre de ces lois, les éléments sont placés sous le contrôle du Département des forêts et du gardien-chef de la faune sauvage, de sorte que le statut juridique est adéquat. 40% du bien se trouvent en dehors du réseau officiel d'aires protégées, essentiellement dans des réserves forestières qui sont légalement protégées et efficacement gérées. La loi de conservation des forêts (1980) offre un cadre réglementaire adéquat pour les protéger face au développement des infrastructures.

Gérer de manière intégrée 39 composantes réparties entre quatre États est un défi pour lequel s'impose une structure de gestion à trois niveaux qui fonctionnera aux niveaux du gouvernement central, des États et du site afin d'assurer une coordination et une supervision effectives des 39 éléments constitutifs. Un comité de gestion du patrimoine naturel des Ghâts occidentaux (WGNHMC) constitué sous les auspices

du Ministère de l'Environnement des Forêts (MoEF) du Gouvernement indien pour traiter des questions de coordination et d'intégration, est déjà opérationnel. Les 39 composantes, dans les 7 sous-groupes, sont gérées dans le cadre de plans de gestion/travail spécifiques dûment approuvés par le gouvernement national/de l'État. Les préoccupations des communautés locales quant à leurs moyens de subsistance sont réglementées par la loi de 2006 sur les droits forestiers et leur participation à la gouvernance est assurée par les comités villageois d'écodéveloppement (VEDC).

Nom du bien	<b>Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem</b>
N° d'ordre	<b>1433</b>
Etat partie	<b>Palestine</b>
Date d'inscription	<b>2012</b>

### Brève synthèse

Bethléem s'étend à 10 kilomètres au sud de la ville de Jérusalem, dans les collines calcaires fertiles de Terre Sainte. L'emplacement où se dresse aujourd'hui l'église de la Nativité, à Bethléem, est reconnu au moins depuis le II<sup>e</sup> siècle après J.-C. comme l'endroit où Jésus est né. La grotte particulière au-dessus de laquelle fut bâtie la première église est traditionnellement vénérée comme le lieu même de la naissance. En localisant la Nativité, le lieu marque à la fois les débuts du christianisme et représente l'un des sites les plus sacrés de la chrétienté. La première église basilicale de 339 après J.-C. (Sainte-Hélène), dont une partie subsiste sous terre, fut aménagée de sorte que son extrémité octogonale, côté est, offre une vue autour et au-dessus de la grotte. Elle est recouverte par l'actuelle église de la Nativité, érigée en grande partie au milieu du VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. (Justinien), bien qu'ayant subi des transformations ultérieures. C'est la plus ancienne église chrétienne utilisée quotidiennement. Depuis le début de l'époque médiévale, elle a été progressivement intégrée dans un ensemble d'autres édifices ecclésiastiques, principalement monastiques. C'est ainsi qu'elle se trouve aujourd'hui enserrée dans un extraordinaire ensemble architectural que supervisent des membres de l'Église grecque orthodoxe, de la Custodie de Terre Sainte et de l'Église arménienne, conformément aux dispositions du *Statu Quo des Lieux Saints* établi par le traité de Berlin (1878).

Durant diverses périodes des 1 700 dernières années, Bethléem et l'église de la Nativité ont été et restent encore une destination pour les pèlerins. L'extrémité est de la route traditionnelle allant de Jérusalem à l'église, appelée communément 'la route de pèlerinage', marque le tronçon qui va de l'entrée traditionnelle de Bethléem, près du puits du roi David, à l'église de la Nativité, et longe la rue de l'Étoile en passant par la porte de Damas ou *Qos Al-Zarara*, porte historique de la ville, en direction de la place de la Crèche. La route continue d'être célébrée comme le chemin historique censé avoir été emprunté par Joseph et Marie dans leur voyage à Bethléem lors des cérémonies de Noël chaque année et c'est l'itinéraire que suivent les patriarches des trois confessions selon le cérémonial de leurs noëls respectifs et dans leurs visites officielles à Bethléem.

La valeur universelle exceptionnelle de 'l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem', réside dans son association avec le lieu de naissance du fondateur d'une

grande religion qui, pour les croyants, a vu le Fils de Dieu fait homme à Bethléem.

Et dans la manière dont le tissu de l'église de la Nativité et ses associations se sont combinés depuis plus de 1 500 ans pour refléter l'influence extraordinaire de la chrétienté en termes spirituels et politiques.

**Critère (iv) :** L'église de la Nativité offre un exemple éminent d'une église, parmi les premières, insérée dans un ensemble architectural remarquable, qui illustre deux périodes significatives de l'histoire humaine du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. : la conversion de l'empire romain au christianisme, qui conduisit à la création de l'église de la Nativité sur le site supposé associé à la naissance de Jésus, et de la puissance et de l'influence du christianisme à l'époque des croisades, qui conduisit à l'embellissement de l'église de la Nativité et au développement de trois grands couvents dans les environs.

**Critère (vi) :** L'église de la Nativité et la route de pèlerinage qui y mène sont directement associées à la naissance de Jésus, un événement d'une signification universelle exceptionnelle, au travers des édifices érigés au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. et reconstruits au VI<sup>e</sup> siècle après J.-C.. Ces éléments sont un symbole fort pour plus de deux milliards de croyants chrétiens à travers le monde et sont des lieux saints pour les chrétiens comme pour les musulmans.

### Intégrité

Le bien englobe l'église de la Nativité et son ensemble architectural qui se compose des couvents arménien, franciscain et grec orthodoxe, ainsi qu'une portion de terrains en terrasses à l'est et une courte section de la route de pèlerinage. Il comprend donc tous les bâtiments qui forment le centre du pèlerinage et la grotte supposée être le lieu de naissance de Jésus.

La petite portion de terrain à l'est qui est directement associée à l'ensemble est connue pour contenir des preuves encore non examinées systématiquement et largement épargnées d'occupation et d'enfouissement depuis les premiers siècles après J.-C. à remonter au moins au milieu du deuxième millénaire avant J.-C..

L'approche de l'église par la rue de l'Étoile et la rue Paul VI conserve la largeur de la rue et la ligne fossilisée par le développement urbain depuis environ 1800 après J.-C.. Ces 'largeur et ligne', tout en définissant une rue active dans une ville affairée, formalisent maintenant une route commémorative pour une cérémonie religieuse. Les bâtiments traditionnels en pierre calcaire jaune des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles de part et d'autre de cette route intègrent une conception et une apparence traditionnelles, avec des habitations au-dessus et des ateliers au rez-de-chaussée donnant sur la rue. Ils ne font pas partie du bien mais ont besoin d'être protégés et conservés comme partie intégrante de l'approche de l'église.

La structure du toit de l'église principale est extrêmement vulnérable en raison de l'absence d'entretien et de réparation. La forte augmentation du nombre de véhicules, les conditions de stationnement inadéquates et la présence de petites industries dans la ville historique ont contribué à polluer l'environnement, ce qui a un impact négatif sur les façades de l'église de la Nativité et celles des bâtiments le long de la route de pèlerinage.

Une forte pression urbaine est constatée dans les zones urbaines environnantes, à laquelle contribuent amplement la circulation et le tourisme non réglementés. De nouvelles constructions, dont certaines imposantes, perturbent le tissu urbain traditionnel près de l'église de la Nativité et ont un impact négatif sur les vues sur le bien et à partir de celui-ci, tout comme sur l'esprit des lieux et leurs associations spirituelles.

### **Authenticité**

Située à l'endroit censé être le lieu de naissance de Jésus-Christ depuis quelque 2 000 ans, l'église de la Nativité est l'un des sites chrétiens les plus sacrés au monde au moins depuis le IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. jusqu'à nos jours. Le caractère sacré du site est entretenu par les trois Églises qui l'occupent. La construction de l'église en 339 après J.-C. au-dessus de la grotte et sa reconstruction en 533 après J.-C. commémore la naissance de Jésus et en témoigne selon une tradition de dix-sept cents ans qui veut que cette grotte soit effectivement le lieu de naissance de Jésus-Christ.

L'association du site avec l'endroit supposé être le lieu de naissance de Jésus est documentée depuis le IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. et, depuis lors, les bâtiments qui y ont été ajoutés ont été érigés pour mettre en valeur cette signification religieuse. L'église principale date en grande partie du VI<sup>e</sup> siècle, mais elle conserve un sol du IV<sup>e</sup> siècle et des modifications du XII<sup>e</sup> siècle et plus tardives comme le mettent en évidence les peintures d'icônes sur les colonnes. Les ajouts du XII<sup>e</sup> siècle sont une manifestation des croisades qui entraînèrent l'une des recrudescences de l'activité de pèlerinage.

Depuis le Moyen Âge, l'église a été soutenue par des communautés monastiques, ce qui est attesté par de solides témoignages matériels. Les bâtiments de l'un des ensembles conventuels remontent au moins au XII<sup>e</sup> siècle tandis que sous d'autres ensembles certains éléments indiquent l'existence d'anciennes constructions monastiques datant du XII<sup>e</sup> siècle. Hormis le couvent arménien, la plupart des structures actuelles ont été édifiées du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

Tous les éléments de l'église associés à l'église originale, sa reconstruction au VI<sup>e</sup> siècle et ses modifications au XII<sup>e</sup> siècle nécessitent d'être clairement identifiés et un plan de conservation adopté afin d'assurer autant que possible dans les réparations et la restauration le respect du tissu existant qui est indispensable pour en saisir la portée.

L'église de la Nativité avec ses édifices monastiques et la ville de Bethléem se sont développées en formant un tandem au fil des siècles. L'absence actuelle de contrôle du développement, de la circulation et du tourisme aux abords immédiats de l'église compromet cette relation et la capacité du bien à transmettre pleinement ses liens spirituels. Le nombre exceptionnellement élevé de personnes présentes à la fois dans l'église de la Nativité a un impact négatif sur la conservation de son tissu. La forte augmentation du nombre de véhicules, les conditions de stationnement inadéquates et les petites industries implantées dans la ville historique ont contribué à polluer l'environnement, ce qui affecte négativement les façades de l'église de la Nativité et celles des bâtiments le long de la route de pèlerinage.

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

L'église de la Nativité est gérée conformément aux termes et aux dispositions du '*Statu Quo sur les Lieux Saints*' mis en œuvre par les trois Églises occupant les lieux : l'Église grecque orthodoxe, la Custodie de Terre Sainte et le Patriarcat arménien. La gestion est actuellement complétée par un comité consultatif formé par le Président palestinien. Chacun des trois couvents contigus est entretenu selon ses propres dispositions : le couvent arménien est contrôlé par le Patriarcat arménien de la ville sainte de Jérusalem, le couvent grec orthodoxe par le Patriarcat grec orthodoxe de la ville sainte de Jérusalem et le couvent franciscain et l'église de Sainte-Catherine par la Custodie de Terre Sainte, ville sainte de Jérusalem.

Un plan technique pour la restauration de la toiture de l'église de la Nativité a été élaboré par le comité consultatif qui a été formé par le Président palestinien en totale coopération avec les trois confessions en charge de l'édifice. L'intervention visant à restaurer le toit de l'église a été jugée prioritaire par l'équipe internationale qui a travaillé sur le plan et les travaux devraient commencer dans le courant de l'année.

Il convient d'élaborer une stratégie de conservation de l'église de la Nativité pour guider la réparation et la restauration de la toiture et les futures interventions de conservation afin d'optimiser le maintien du tissu relatif aux interventions des IV<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Cette stratégie devrait synthétiser les conclusions des rapports d'enquêtes circonstanciés sous la forme d'une déclaration claire sur l'importance des divers éléments de la toiture considérée sous l'angle d'une philosophie globale de la conservation applicable aux travaux proposés. Il convient également d'établir des plans de conservation pour les autres bâtiments ecclésiastiques.

La seconde composante principale, la route de pèlerinage, principalement la rue de l'Étoile, fait partie de la Municipalité de Bethléem et est donc couverte par les dispositions de la '*Building and Planning Law 30, 1996*', de la '*Charte de Bethléem - 2008*', des '*Orientations pour la conservation et la réhabilitation des villes historiques de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour, 2010*' et des '*Règles générales pour la protection de la zone historique et des bâtiments individuels historiques, Bethléem, 2006*'. « Protection », « Conservation » et « Réhabilitation » sont les objectifs déclarés des deux derniers textes législatifs et la '*Charte*' qui représente une déclaration de principes ainsi que des pratiques de travail pour atteindre ces objectifs. Néanmoins, des contrôles plus rigoureux s'imposent pour assurer que le contexte urbain du bien ne soit pas érodé. Cette zone est maintenant une 'zone en cours d'aménagement' où toute intervention est interdite jusqu'à l'adoption du plan de gestion et de conservation et des statuts qui sont actuellement préparés au CCHP, en coopération avec la Municipalité de Bethléem et le MdTA.

Un plan de gestion sera élaboré pour l'ensemble du bien par le Comité mis en place pour superviser les travaux de réparation de la toiture, ce qui devrait définir un système de gestion d'ensemble du bien. Ce plan devra prendre en compte la pression urbaine sur le bien, la gestion du tourisme et la circulation, la protection des vues et la conservation des bâtiments le long de la route de pèlerinage. Il devra également chercher à améliorer l'accueil des visiteurs, car l'offre de dispositifs pour les visiteurs a des répercussions néfastes sur le tissu de la ville environnante.

La Municipalité de Bethléem et le Centre pour la préservation du patrimoine culturel à Bethléem, en coopération avec le Ministère du Tourisme et des Antiquités et le Ministère de l'Administration locale travaillent à la préparation des plans de conservation et de gestion de la ville historique de Bethléem. Les travaux qui s'inscrivent dans le cadre du projet patrimonial pour le développement que finance la Commission européenne, devraient prendre fin en décembre 2013. Une fois ces travaux achevés, un plan de conservation de la ville historique de Bethléem incluant les statuts d'intervention dans la ville historique, un plan de gestion pour la ville historique et un manuel des interventions, sera adopté par la Municipalité de Bethléem. En outre, l'équipe municipale est engagée dans le processus de planification et devrait avoir l'entière capacité de manipuler les résultats du projet.

Nom du bien	<b>Parc naturel des colonnes de la Lena</b>
N° d'ordre	<b>1299</b>
Etat partie	<b>Fédération de Russie</b>
Date d'inscription	<b>2012</b>

### Brève synthèse

Couvrant une vaste étendue de 1 272 150 hectares, le bien du Parc naturel des colonnes de la Lena occupe la rive droite de la partie centrale de la Lena dans la République de Sakha (Yakoutie) en Fédération de Russie. Le Parc naturel des colonnes de la Lena présente deux caractéristiques d'intérêt international important du point de vue des sciences de la Terre. Les grandes colonnes formées par cryogénie dans la région forment le paysage de colonnes connu le plus remarquable de ce type, tandis que les affleurements de roches cambriennes, importants et renommés au plan international, nous donnent des informations clés sur notre planète et l'évolution primitive de la vie pendant toute l'explosion du Cambrien, et l'histoire de l'apparition du phénomène karstique sur un sol gelé.

### Critère viii :

Le Parc naturel des colonnes de la Lena présente deux caractéristiques d'intérêt international important du point de vue des sciences de la Terre. Les grandes colonnes formées par cryogénie dans la région forment le paysage de colonnes connu le plus remarquable de ce type, tandis que les affleurements de roches cambriennes, importants et renommés au plan international, fournissent un autre grand ensemble de valeurs.

Les célèbres colonnes (atteignant environ 200 m de haut) qui longent les rives de la Lena sont des contreforts rocheux isolés les uns des autres par des ravines profondes et abruptes issues de la gélifraction dirigée le long des joints intermédiaires. Les colonnes forment une remarquable ceinture discontinue qui s'étend depuis les bords du fleuve le long des pentes de la vallée incisée de certains cours d'eau sur environ 150 mètres de large.

Le bien des colonnes de la Lena apporte l'une des preuves les plus significatives des événements liés à 'l'explosion du Cambrien' qui a été l'un des points charnières de l'évolution de la vie sur Terre. De par le type plateforme de sédimentation carbonatée dans la ceinture tropicale de la période cambrienne, sans remaniement métamorphique et tectonique ultérieur, et de magnifiques affleurements aux formes impressionnantes, le bien préserve une archive

exceptionnellement continue, riche et pleinement documentée de la diversification de squelettes d'animaux et autres organismes biominéralisés depuis leur première apparition jusqu'au premier phénomène d'extinction de masse qu'ils ont subi. Les colonnes de la Lena comptent parmi les plus anciens et les plus vastes récifs métazoaires fossiles de l'époque cambrienne, tant à l'échelle temporelle que spatiale. L'ensemble des colonnes de la Lena illustre des processus remarquables de fine désintégration des roches dominant la formation du relief des colonnes carbonatées. Ces phénomènes karstiques sont enrichis de processus thermokarstiques développés dans la zone de permafrost pouvant aller jusqu'à 400 à 500 mètres d'épaisseur.

### Intégrité

Les limites du bien qui sont clairement définies, incluent une gamme importante de colonnes et les principaux vestiges fossiles cambriens de la région. Il convient de noter que la possibilité d'inclure dans le bien l'élément Sinyaya du Parc naturel des colonnes de la Lena et les zones pertinentes du fleuve Lena qui sont nécessaires au renforcement de l'intégrité à l'intérieur du bien, pourrait être envisagée.

Du fait de son étendue (1 272 150 ha), le bien est assez vaste pour supporter le fonctionnement de systèmes naturels complexes et assurer la représentation complète des caractéristiques et des processus qui en confèrent l'importance. De plus, les réserves de ressources locales et républicaines adjacentes aux limites du Parc donnent des garanties d'intégrité supplémentaires au bien proposé.

Les processus biophysiques et les caractéristiques topographiques du bien sont intacts. Les écosystèmes naturels, les nombreux monuments naturels, ainsi que les signes d'activité humaine depuis les temps anciens ont été préservés de façon durable sur une longue période.

L'aire du « Parc naturel des colonnes de la Lena » a traversé une longue période complexe de développement géologique depuis le Cambrien inférieur. Le bien témoigne à la fois de remarquables processus géologiques de développement en surface et de formidables caractéristiques géomorphologiques. Les formes topographiques et le relief significatifs du bien sont des éléments connexes et interdépendants dans leurs relations naturelles.

### Éléments requis en matière de gestion et de protection

Le Parc naturel des colonnes de la Lena a été créé par la résolution du Gouvernement de la République de Sakha (Yakoutie) en 1995. Il a le statut de Parc naturel de la République de Sakha et appartient à la République de Sakha. Certaines de ses parcelles sont utilisées de manière traditionnelle par les populations locales Evenki. Les limites sont bien connues et leur validité est respectée par l'administration du parc. L'utilisation traditionnelle limitée des terres comprend la récolte des foin et la chasse. Il semble que la coexistence des droits et utilisations traditionnels et du régime foncier légal soit dûment prise en compte.

Le Parc naturel des colonnes de la Lena a le statut d'entité juridique à but non lucratif établie sous forme d'institution de conservation de la nature dirigée par l'État et financée par le budget de l'État de la République de Sakha. Les instruments juridiques de protection du bien sont déterminés par les règlements sur les parcs naturels (intitulés « Statut de l'entreprise d'État du Parc naturel des colonnes de la Lena »

2006 dans l'annexe B5 du dossier de proposition) confirmés par le Gouvernement de la République de Sakha. Le territoire du parc naturel est divisé en zones et comprend des espaces tels que des zones réservées, espaces sacrés, zones restreintes et récréatives actives, zones de gestion traditionnelle de la nature et zones d'élevage d'animaux rares et éteints.

L'ensemble du territoire que forme le Parc naturel des colonnes de la Lena est placé sous la garde professionnelle de l'administration et du personnel du Parc sur la base des lois et des décrets des Gouvernements de la Fédération de Russie et de la République de Sakha.

Le bien dispose d'un plan de gestion actif qui est tenu à jour. Ce plan a été élaboré en accord avec la Direction du Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie. Il présente les principaux objectifs du parc et propose des activités de protection, recherche scientifique, éducation à l'environnement et loisirs. Le document oriente de manière adéquate la gestion du bien proposé. Le plan définit les sources de financement qui sont principalement issues du budget régional avec une petite contribution d'un revenu autogénéré. Le budget total annuel du parc semble être suffisant pour conduire les activités de conservation de la nature, de patrouille et de suivi, mais il devra probablement être augmenté à l'avenir. Le Parc naturel des colonnes de la Lena compte un effectif d'une quarantaine de personnes, dont des inspecteurs d'État de l'environnement, des spécialistes en matière d'éducation et de tourisme, et toute une gamme de personnel administratif et d'appui.

Il convient d'élaborer une stratégie à long terme qui créerait un équilibre entre le développement touristique, d'une part, tout en respectant la capacité du parc et en permettant aux communautés locales de bénéficier de ses avantages.

La gestion traditionnelle de la nature et l'utilisation sous licence des ressources biologiques par les habitants de huit communautés de petites nationalités du Nord qui résident à l'intérieur du Parc (et l'absence absolue d'établissements permanents) assurent les conditions favorables à la conservation des monuments naturels et la diversité biologique des écosystèmes du territoire concerné.

Dans la mesure où il n'y a aucune activité économique autour du bien, il n'y a pas besoin de zone tampon. Par ailleurs, les limites du bien sur des aires spécialement protégées dans le sud –réserves de ressources de Verkhneamginsky, Kyrbykan, Munduruchchu et aires spécialement protégées de la République– les réserves de ressources de Verkhneamginsky et Amma servent de zone tampon.